



Relancer l'économie, propositions des Communes Forestières

Le bois, premier gisement d'emplois français en lien avec le développement du marché : 40 000 emplois pour la filière bois française.

Contexte national

- Les enjeux de la filière bois, clairement identifiés par le Président de la République le 18 décembre 2008 lors de son discours sur le thème de la ruralité, par lequel il a souligné l'importance de l'industrie bois support **d'emplois non délocalisables** et de la forêt **source d'énergie renouvelable**. A cette occasion, il a demandé à M. Puech, ancien ministre de l'Agriculture, de lui présenter des propositions avant fin mars 2009 pour relancer la filière.
- Des emplois **non délocalisables** en réponse aux enjeux du Grenelle de l'Environnement qui a ouvert un fort consensus sur une approche résolument nouvelle: « **Produire plus tout en protégeant mieux la biodiversité** ».
- Les Assises nationales de la forêt lancées le 21 novembre 2007 par Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche visent **le renforcement de la production forestière** en l'inscrivant dans une gestion durable, prenant en compte la biodiversité forestière et la gestion des risques. **Un fonds de mobilisation de 100 M€an avait été annoncé dans le but de mobiliser ces volumes supplémentaires.**
- **Le plan de mobilisation de la forêt française** qui en résulte, prévoit 12 millions de M3 supplémentaires de bois mobilisé soit **40 000 emplois nouveaux**. Cet accroissement de la récolte est possible du fait de la capitalisation annuelle brute de bois estimée à 51 millions de m3. La réduction du **déficit de la balance commerciale** française causé par les importations de bois et qui s'élève à **6 à 7 milliards d'euros**, passe par la réussite de ce plan de mobilisation.
- Le projet énergétique français s'inscrivant dans la politique européenne de réduction de 20% des émissions de CO2. Pour cela la France a choisi d'ici 2020 de passer de 9% à 23% la **production énergétique renouvelable, dont 30% provenant du bois**.
- Une approche convergente avec le rapport Bianco qui reste depuis 1998 un constat et un document d'objectifs toujours d'actualité (le rapport Bianco prévoyait un accroissement de la récolte de 6 millions de M3 avec la possibilité de créer **100.000 emplois supplémentaires** et des recettes supplémentaires de TVA

Des évolutions sont indispensables : il s'agit de passer, pour l'amont de la filière, d'une culture de vendeur d'arbres à une culture de producteur de bois ; pour l'aval, à une culture d'industriels privilégiant le produit en réponse aux demandes du marché.

Le bois se trouve en forêt, il faut aller l'y chercher et le conduire jusqu'au parc à grumes de la première transformation ou jusqu'au silo des chaufferies bois et des centrales de cogénération.

Le bois restera en forêt si les détenteurs de la ressource, que sont les collectivités locales et les propriétaires forestiers des massifs forestiers, ne sont pas directement intéressés par cette mobilisation supplémentaire à travers la rémunération du bois ou le développement local.

La filière de proximité constitue un maillon indispensable pour approvisionner la filière industrielle

Dans ce contexte quatre éléments essentiels pour réussir le déploiement économique qu'offre la filière bois

1. **Confier aux collectivités territoriales les outils financiers et décisionnels nécessaires dans le cadre des démarches territoriales forêt-bois.**
2. **Conserver le maillage territorial ONF qui permet la gestion de la forêt publique**
3. **Mettre en place une politique de boisement/reboisement/régénération dans le cadre d'une stratégie foncière ambitieuse et conforter la politique forestière de la montagne**
4. **Consommer plus de bois**

1. Confier aux collectivités territoriales les outils financiers et décisionnels nécessaires dans le cadre des démarches territoriales forêt-bois

- Le développement économique de la filière bois passe par l'affirmation d'une **maîtrise d'ouvrage forte des collectivités territoriales**. Les collectivités doivent porter des initiatives et soutenir le développement des entreprises pour valoriser la ressource forestière locale. Les projets économiques doivent trouver une cohérence dans le cadre du **développement local, des politiques territoriales portées par les collectivités en associant tous les acteurs de la filière forêt-bois**.
- Les élus des territoires forestiers ont un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des politiques forestières territoriales. Les 89 chartes forestières de territoire (CFT) et les 3 schémas stratégiques forestiers de massif (SSMF) constituent des exemples réussis d'actions de développement local autour des espaces forestiers. La quasi-totalité des chartes ont des objectifs de mobilisation accrue des bois et/ou le développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur. La réussite des chartes repose sur l'implication des élus et l'animation qui permet **l'élaboration d'un projet partagé** par tous les acteurs et la **mise en œuvre du programme d'action**.

De la même manière, la réussite de nombreux pôles d'excellence rurale en a fait la démonstration, mais une vitesse supérieure doit être atteinte en accroissant les moyens des collectivités locales.

- Soutenir le développement économique construit sur le principe du **déploiement de filières locales** forêt-bois. Cette entrée est la seule qui engendrera des emplois en France et de la valeur ajoutée à notre gisement forestier. Elle permet d'approvisionner également le secteur industriel.

Arrêtons le développement du bois construction en important la matière première et en creusant le déficit de la balance économique.

- Il faut rapidement lever les freins à ce développement et donner aux collectivités les moyens financiers pour porter les projets. Des outils structurants comme les **Plans d'Approvisionnement Territoriaux**, développés par les Communes Forestières dans le cadre du programme « 1000 chaufferies bois en milieu rural » mené en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche et l'ADEME, doivent être généralisés sur l'ensemble du territoire à destination des élus, des pouvoirs publics et des acteurs économiques. Aujourd'hui limité à l'approvisionnement en bois énergie, cet outil doit être étendu à la problématique du bois d'œuvre.
- Les actions de formation des élus des collectivités locales doivent être amplifiées dans le cadre de ces démarches territoriales et de cette dynamisation de la récolte.

Mesures pratiques :

- ✚ Renforcer les moyens mis à disposition des élus pour qu'ils puissent assurer la maîtrise d'ouvrage des actions de développement territorial et l'animation des chartes forestières de territoire
- ✚ Accroître le nombre de chartes forestières de territoire et de plans d'approvisionnement territoriaux
- ✚ Financer les projets issus des démarches territoriales
- ✚ Financer le plan de mobilisation pour la forêt avec un système de commercialisation privilégiant les contrats d'approvisionnement et le bois façonné et l'aide à la mobilisation des bois difficiles d'accès
- ✚ Finaliser une politique de la forêt de montagne et, notamment, confirmer le dispositif Etat/collectivités territoriales d'aide à l'exploitation des forêts de montagne
- ✚ Créer pour cela le fonds de mobilisation à hauteur de 100 M€/an
- ✚ Renforcer la capacité des communes forestières à apporter une aide à la maîtrise d'ouvrage des collectivités en leur affectant 10 % de la Taxe sur le Foncier non bâti afférente aux espaces boisés (au lieu de 5% actuellement).

2. Conforter le maillage territorial de l'Office national des forêts au bénéfice de la gestion de la forêt publique

- La forêt publique a constitué depuis des décennies une offre de bois stable et de qualité qui a contribué à l'approvisionnement de l'industrie et à l'équilibre de la ruralité.
- Le maillage territorial ONF doit être sauvegardé et modernisé pour être intégré aux politiques territoriales auquel il contribuera. Il représente aujourd'hui sur le terrain 1 684 ETP dans les forêts communales (*données ONF*). Ce maillage est garant des missions d'intérêt général du régime forestier.

Mesures pratiques :

- ✚ Accorder à l'ONF les moyens nécessaires pour assurer le maintien du maillage territorial.

3. Mettre en place une politique de Boisement/reboisement/régénération dans le cadre d'une stratégie foncière ambitieuse et conforter la politique de la forêt de montagne

- L'**acquisition foncière** par les collectivités doit être encouragée en lien avec les initiatives de la forêt privée pour permettre une nouvelle disponibilité du foncier en milieu rural. Le morcellement énoncé comme un frein majeur au développement forestier depuis des décennies n'a aucune perspective d'amélioration sans politique d'acquisition s'appuyant sur des incitations financières pour les collectivités locales et la forêt privée.
- La politique de **reboisement** mise en place par la France dans les années 1960-1990 a réussi en s'appuyant sur le **Fonds Forestier National**. Cette initiative peut et doit être renouvelée. Elle réussira si elle est adossée à une politique foncière d'acquisition. Elle représente aussi la possibilité de créer des puits de carbone ; elle peut être soutenue par les collectivités territoriales sous la forme de compensation carbone.
- Une politique de reboisement soutenue par l'Etat, s'appuyant sur des prêts à long terme, est un **investissement rentable pour la France** qui accroîtra sa compétitivité dans un contexte de marchés européens et mondiaux.
- La forêt de montagne constitue un gisement de ressource bois important en même temps qu'un écosystème de qualité et un espace de protection : elle appelle une politique spécifique permettant de surmonter ses handicaps d'accessibilité.
- Sans des mesures fortement incitatives, les collectivités locales propriétaires de forêt ne disposent pas des moyens budgétaires pour financer ces investissements forestiers de long terme.

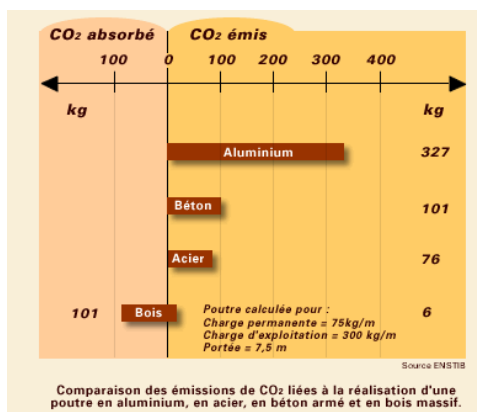
Mesures pratiques :

- ✚ Reboiser les terrains abandonnés par l'agriculture
- ✚ Soutenir les collectivités dans ces investissements.
- ✚ Construire un système de prêt sur 30 ans sans intérêt à remboursement différé sur vente de bois
- ✚ Subventions aux collectivités pour l'acquisition foncière
- ✚ Finaliser une politique de la forêt de montagne et, notamment, confirmer le dispositif Etat/collectivités territoriales d'aide à l'exploitation des forêts de montagne

4. Consommer plus de bois

- La **valorisation énergétique du bois** a bien été identifiée mais ne dispose pas des incitations financières nécessaires pour se développer rapidement. A la différence de la plupart des pays européens qui ont porté un développement rapide de cette filière, la France n'a pas développé cette énergie en rapport avec son potentiel forestier : des **incitations financières fortes auprès des collectivités** doivent lancer ce développement et générer par là-même le développement d'entreprises modernes créant des emplois non délocalisables.
- La construction doit s'appuyer sur le matériau bois de nos massifs forestiers dont les qualités ne sont pas valorisées aujourd'hui. **Efficience énergétique et stockage de carbone** doivent se combiner avec une **politique de circuits courts**. Ce dernier point, qui en fait une politique de développement durable contribuant aux engagements de la France dans ce domaine, n'a jamais été un objectif de développement reconnu par la filière bois.
- **Stoppons les importations de bois** en dynamisant la recherche qui permettra aux entreprises françaises d'adapter leur technologie à la valorisation de notre ressource.
- Incitons le choix de ce matériau qui n'arrive pas à percer le marché, écrasé par la prédominance d'autres matériaux qui ne disposent pourtant pas des qualités intrinsèques du bois.
Le bois tout en offrant un matériau économiquement concurrentiel présente de hautes performances particulièrement adaptées pour de nombreuses fonctions :
 - Structure porteuse
 - Isolation thermique offrant des coefficients de déphasage pour la protection du froid et également de la chaleur.
 - Enveloppe étanche à l'air
 - Isolation phonique

De ce fait le bois est véritablement un matériau moderne qui lorsqu'il est mis en œuvre dans le cadre de **circuits courts d'approvisionnement** en fait un élément constructif inégalable en termes de bilan carbone et sur le plan de l'énergie grise.



Encourageons les marchés publics à faire le choix de ce matériau par un accompagnement financier qui témoigne de l'ambition d'une véritable politique forestière française.

Mesures pratiques :

- ✚ Subventions aux collectivités locales pour la création de chaufferies bois et de réseaux de chaleur au travers du programme « 1000 chaufferies bois en milieu rural »
- ✚ Subventions pour les constructions bois des collectivités locales à partir du bois local au travers d'un nouveau programme « 1000 constructions bois en milieu rural » avec des critères d'attribution privilégiant un bilan énergétique exemplaire (circuit court)